



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le **29/05/2026**
ID : 057-245700695-20260521-D2026_72_SI-AR

DECISION 2026-72

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20 du Conseil communautaire en date du 21 avril 2026 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la CCCE,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°6 en date du 4 novembre 2025 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2026,

Vu la délibération n° 17 du Conseil communautaire en date du 09 décembre 2025 portant sur le vote du Budget primitif assainissement collectif 2026 de la CCCE,

Vu la délibération n°27 du Conseil communautaire en date du 21 avril 2026 portant sur le vote du Budget supplémentaire assainissement collectif 2026 de la CCCE,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Considérant la nécessité de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'année 2026 pour le budget assainissement collectif de la CCCE,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

De procéder aux virements de crédits tels que présentés dans le tableau, ci-dessous :

VCI-2026

Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 011 6061 /0701_DIVERS		150,00
D F 011 6062 /0219_STHG2	150,00	
D I 21 21351 OPNI /0207_STHG	861,84	
D I 21 21351 OPNI /0213_STBRENTGEN	6 423,00	
D I 21 2155 OPNI /0203_STROD	599,00	
D I 21 2155 OPNI /0219_STHG2	699,00	
D I 21 21562 OPNI /0217_GANDREN LAGUNE	1 770,00	
D I 21 21562 OPNI /0701_DIVERS		10 582,34
D I 21 2188 OPNI /0201_STCATT	45,90	
D I 21 2188 OPNI /0203_STROD	45,90	
D I 21 2188 OPNI /0207_STHG	45,90	
D I 21 2188 OPNI /0213_STBRENTGEN	45,90	
D I 21 2188 OPNI /0219_STHG2	45,90	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	10 582,34	150,00
	Réductions	10 582,34	150,00
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 21 mai 2026

Le Président
 Roland BALCERZAK



(Handwritten signature)